

Paris, le 3 mars 2022
N°3003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5G industrielle : remise du rapport de Philippe Herbert et annonce de nouvelles mesures

A l'occasion de la remise du rapport par le président de la mission 5G industrielle, Philippe Herbert, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, et Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, ont annoncé plusieurs nouvelles mesures, dont le lancement d'un appel à projets franco-allemand dédié aux problématiques de 5G industrielle. La réunion du CSF a également été l'occasion d'annoncer sept nouveaux lauréats de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications, élaborée dans le cadre de France 2030.

Confiée par les ministres **Agnès Pannier-Runacher** et **Cédric O** à **Philippe Herbert** le 19 octobre 2021, la mission 5G industrielle avait un triple objectif : développer les usages de la 5G dans l'industrie française et accélérer l'appropriation par les professionnels ; identifier les éventuels freins à son déploiement ; et proposer des actions concrètes pour accompagner l'industrie dans l'émergence et le déploiement de services 5G innovants. Après plusieurs mois de concertation, la mission constate que le déploiement d'usages de la 5G en France et notamment dans l'industrie française reste moins important que dans d'autres pays. La dynamique d'expérimentations doit ainsi être amplifiée pour éviter de prendre du retard dans les années à venir.

La mission a identifié **sept freins principaux au développement de la 5G industrielle en France**, chaque frein faisant l'objet de recommandations concrètes : l'accès aux fréquences ; la nécessité d'accélérer le développement de l'écosystème 5G industrielle en France ; l'insuffisante disponibilité d'équipements et de services adaptés ; le besoin de simplifier et rendre plus accessible la 5G industrielle ; la difficulté à trouver les bonnes compétences pour déployer la 5G industrielle ; les interrogations sanitaires, environnementales et sociétales ; le manque de visibilité et de maturité des écosystèmes 5G industrielle français et européens.

Des réponses rapides aux recommandations

A la suite de ces recommandations, les ministres ont décidé de :

- **Faciliter l'accès aux fréquences pour le stimuler le développement de projets d'usage de la 5G dans l'industrie.** Le décret relatif aux redevances pour l'utilisation des

fréquences dans la bande 2,6 GHz sera modifié pour simplifier l'accès à ces fréquences, et des réflexions seront menées à court terme sur l'accès à la bande 3,8 GHz-4GHz pour des expérimentations d'usages de la 5G.

- **Lancer prochainement un appel à manifestation d'intérêt « Campus Fablab 5G industrielle ».** Ces Campus devront rassembler en un même lieu tous les acteurs pertinents (industriels, opérateurs télécoms, équipementiers, intégrateurs, fournisseurs, experts, etc.) pour proposer une offre de service et d'accompagnement des industriels vers la numérisation de leurs processus de production grâce à la 5G.

Agnès Pannier-Runacher et **Cédric O** ont également annoncé le lancement par la France et l'Allemagne d'un nouvel appel à projets conjoint pour **faire émerger des projets sur les réseaux privés 5G pour l'industrie**. Cet appel à projets fait suite à un premier appel à projets lancé en 2021 et ayant soutenu quatre projets sur les réseaux privés 5G. Il répondra aux besoins de connectivité des industries françaises et allemandes, par le renforcement d'un écosystème 5G souverain.

Les acteurs industriels disposant d'un besoin en termes de connectivité ou ayant identifié des cas d'usages 5G sont invités à manifester leur intérêt avant le 8 avril 2022. Un événement de « *matchmaking* » sera organisé le 21 avril 2022 entre utilisateurs et fournisseurs de solutions. La date de clôture de l'appel est fixée au 14 juin 2022.

7 nouveaux projets lauréats soutenus par la stratégie d'accélération sur la 5G

La stratégie d'accélération a d'ores et déjà trouvé des réalisations concrètes : à date, 31 projets ont déjà été soutenus pour un investissement total de 478 M€, dont 179 M€ de financements publics.

Dans le cadre de l'appel à projet relatif à cette stratégie, le Gouvernement apporte son soutien à **7 nouveaux projets pour constituer une offre souveraine et soutenir une R&D de pointe, pour un investissement total de 47 M€ dont 19 M€ de financements publics** dans le cadre de France 2030.

Le projet 6G Hauling de Spectronite a l'ambition de définir une nouvelle génération de réseaux de transport pour les opérateurs mobiles en intégrant les technologies de radio cognitive dans la perspective des déploiements 5G et 6G.

Le projet 32+ paires de fibres d'Alcatel Submarine Networks prévoit le développement d'un système sous-marin de télécommunication optique supportant une augmentation nombre de paires de fibres jusque 32 ou plus pour rendre possible des capacités de l'ordre du Petabit/s. Ce projet prévoit une refonte de l'ensemble des équipements.

Le projet Convergence 5G de WeAccess, en partenariat avec Arelis-LGM et Grolleau vise à développer d'une solution 5G « standalone access » intégrée pour les déploiements des petits sites 5G. Cette solution pourra servir des cas d'usages liés à l'aménagement du territoire.

Le projet GEO 5G de Firecell en partenariat avec Stellantis, Axians, Euroutils, Miodex, TMF, AW2S et Sequans vise à utiliser les réseaux privés 5G afin de mettre au point un système innovant de localisation ultra précis en intérieur des outils connectés. Ce projet sera expérimenté au sein d'une usine française du groupe Stellantis.

Le projet I-COM 5G de Seamless Waves procède au développement de puces électroniques de nouvelle génération, reconfigurables, sécurisées et à très faible consommation d'énergie pour des stations de base 5G et pour des applications dans la défense et la sécurité.

Le projet TopTen de Kapteos en partenariat avec le CEA-Leti et Telecom Paris, vise à développer une solution de rupture pour le test d'antennes. Il s'agit d'une plate-forme universelle de mesure couvrant l'ensemble des besoins des acteurs de la filière, de la recherche à la production, sans nécessiter ni chambre anéchoïque, ni multiplicité de capteurs, ni incessants ré-étalonnages.

Le projet Simbade d'Ekinops en partenariat avec IDIL, Le Verre Fluoré, Orange, le laboratoire PhLAM, et Photonics Bretagne, procède à de la recherche industrielle sur la transmission optique multibandes (DWDM) au-delà de la bande « C », permettant une augmentation par 10 de la bande passante sur le réseau existant.

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a déclaré : *« La 5G est un facteur clé de notre compétitivité, qui vient appuyer l'automatisation des processus industriels. Les résultats de la mission 5G industrielle sont, à ce titre, très éclairants. La mise en œuvre de ces recommandations permettra à l'industrie française de continuer la dynamique de réindustrialisation et de numérisation que nous impulsions depuis cinq ans. »*

Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, a déclaré : *« Philippe Herbert a réalisé un excellent travail de concertation des acteurs clé et d'identification des difficultés rencontrée dans le développement de la 5G industrielle. Le rapport qui nous a été remis aujourd'hui et les recommandations associées sont structurants pour la compétitivité de l'industrie française, et nous montrent que nous sommes en capacité de surmonter le léger retard enregistré si tous les acteurs se mobilisent. »*

Vous pouvez consulter le rapport [ICI](#)

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
presse@industrie.gouv.fr – 01 53 18 44 38

Cabinet de Cédric O
presse@numerique.gouv.fr - 01 53 18 43 10


Secrétariat général pour l'investissement
presse.sgpi@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

 @SGPI_avenir

A propos du plan national de relance et de résilience (PNRR)

La **Facilité de relance et de résilience (FRR)** est l'instrument phare du plan de relance européen engagé pour la période 2021-2023. Elle constitue une aide directe à la relance dans les Etats membres pour financer les réformes structurelles, les transitions écologique et numérique, et l'accélération de la croissance potentielle. Elle permettra de rembourser aux États membres une partie des crédits nationaux qu'ils auront engagés, à partir du 1er février 2020 et jusqu'au 31 août 2026, dans leurs plans de relance nationaux. A ce titre, la part des subventions maximale attribuée à la France est estimée à 40 Md€ sur le montant de 100 Md€ du plan « France relance ». Pour en bénéficier, la France a présenté le 28 avril 2021 un Plan national de relance et de résilience (PNRR) pour la période 2021-2026. Il a reçu une évaluation positive de la part de la Commission et a été adopté à la majorité qualifiée du Conseil de l'Union européenne à l'été 2021. **Le PIA 4 fait ainsi partie intégrante des mesures éligibles à un financement par la FRR telles que présentées dans le PNRR.** Le soutien apporté au titre de cette facilité interviendra sous forme de remboursement à l'Etat des financements octroyés et non d'un financement direct auprès des bénéficiaires.

Plus d'informations sur: <https://www.economie.gouv.fr/plan-national-de-relance-et-de-resilience-pnrr#>